

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Lundi 27 janvier 2025 à 20 h 00

Le conseil municipal, légalement convoqué le 20 janvier 2025, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie Moreau, maire.

Présences

Membres en exercice	15
Présents (14)	Sylvie Moreau, Philippe Garnier, Nathalie Bonnet, Gérard Lemoine, Isabelle Fournier, Thierry Mercier, Christine Lefèvre, Laurent Chevalier, Véronique Girard, Julien Roussel, Camille Perrin, Sophie Marchand, Éric Guillot, Émilie Brun
Pouvoirs	Didier Faure à Laurent Chevalier
Absents excusés	Aucun
Secrétaire de séance	Camille Perrin

Délibérations

Délibération n° 2025-01 — Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

Le procès-verbal est approuvé sans observation.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-02 — Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2025

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, soit 162 500 €.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-03 — Demande de subvention au titre de la DETR 2025 — rénovation énergétique de l'école

Le projet prévoit l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries et l'installation d'une pompe à chaleur à l'école élémentaire. Coût estimé : 286 000 € HT. Le conseil sollicite une aide de l'État au taux de 40 %, soit 114 400 €.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-04 — Tarifs de location de la salle des fêtes pour 2025

Les tarifs sont fixés à 180 € le week-end pour les habitants de la commune et à 350 € pour les personnes extérieures. La caution reste fixée à 500 €. Les associations communales bénéficient de deux gratuités par an.

Adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions.

Délibération n° 2025-05 — Recrutement des agents recenseurs

Le recensement de la population se déroule du 16 janvier au 15 février 2025. Trois agents recenseurs sont recrutés ; leur rémunération est fixée à 1,20 € par bulletin individuel et 0,80 € par feuille de logement.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Gérard Lemoine fait le point sur la préparation de la fête de la Saint-Martin. Madame Émilie Brun interroge la municipalité sur l'éclairage du chemin du Moulin ; une étude sera menée par les services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Compte rendu affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune le 30 janvier 2025. Les délibérations peuvent être consultées en mairie aux heures d'ouverture.